**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 12 (1867)

**Heft:** 10

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la subsistance, non plus qu'à des indemnités pour la ferrure, le bagage et le transport des chevaux.

5. L'ordonnance du 1er avril 1861 est abrogée.

Berne, le 4 mai 1867.

Au nom du Conseil fédéral suisse, Le Président de la Confédération, C. Fornerod.

Le Chancelier de la Confédération, Schiess.

# NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 1er mai 1867.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous transmettre avec la présente quelques exemplaires des modifications que, dans sa séance du 20 mars courant, le Conseil fédéral a apportées à l'ordonnance du 31 décembre 1864 sur le nouvel équipement du cheval.

Nous vous prions de bien vouloir faire encore appliquer ces modifications aux parties intégrantes de l'équipement des chevaux de vos recrues de cavalerie de l'année courante, si cela est possible, et pourvoir à l'exécution de ces modifications pour le restant de vos équipements de chevaux ainsi que pour les nouvelles acquisitions.

Agréez, tit., etc.

Le chef du Département militaire fédéral, Welti.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien rectifier une erreur de nom dont nous n'avons eu connaissance que depuis la publication de nos articles sur la campagne de 1712. Numéro 6, page 121, ligne 20 en descendant, au lieu de : de Rovéréa, lisez : de Hennezel de Rovray.

## ANNONGE.

Il vient de paraître chez TANERA, éditeur à Paris, et chez les principaux libraires de la Suisse, ainsi qu'à l'imprimerie PACHE, Cité-derrière, à Lausanne:

# GUERRE DE LA SÉCESSION

ESQUISSE DES ÉVÉNEMENTS MILITAIRES ET POLITIQUES DES ÉTATS-UNIS, DE 1860 à 1865

PAR

## FERDINAND LECOMTE

colonel fédéral suisse.

2º volume, avec trois croquis. — Prix: 5 fr.

Le troisième et dernier volume paraîtra prochainement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.